

H.J.NG.N. 14.2.84

MINISTRE DE LA JUSTICE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL A LA  
JUSTICE

-----  
DIRECTION DES SERVICES AD-  
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

-----  
SERVICE DU PERSONNEL  
-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratie \* Paix  
-----

SECRET N° 01/309 DU 29/03/84  
DU

portant nomination des Elèves admis au Cycle Supérieur de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) en qualité d'Auditeurs de Justice.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la Loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature ;  
(/u la Loi 58/83 du 21 Avril 1983 portant réorganisation de la Justice en République Populaire du Congo ;  
(/u le Décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la Loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;  
(/u le Décret 62/150/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le Décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du Décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la Loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magistrature ;  
(/u le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le Décret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
(/u le Décret 82/247 du 19 Mars 1982 portant attributions et réorganisation du Ministère de la Justice ;  
(/u le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;  
(/u l'Arrêté n° 520/UMNG/ENAM du 19 Janvier 1984 portant désignation des Elèves admis aux Cycles Supérieur et Moyen-Supérieur de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature dans le Département des carrières judiciaires (Filières Magistrature-Barreau et Greffier en Chef) ;

DECRETE :

.../...

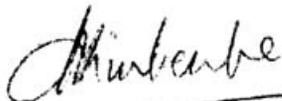
ARTICLE 1er : Les Etudiants dont les noms suivent, de nationalité congolaise, Licenciés en Droit sont nommés Auditeurs de Justice (indice 790).

MM.- BAYI Mathurin, né le 24.6.1960 à Fort-Rousset  
LOEMBA André, né le 26.1.1960 à Cayo  
KIGI Ignace, né le 26.4.1952 à Bacongo  
TOUITISSA Jean-Claude, né le 18.9.1958 à Kayes  
KINTOMBO David, né le 11.7.1955 à Poto-Poto  
NGOMBE Benjamin-Stéphane, né le 31.3.1954 à Idigni  
KAMBA Jean-Jacques, né le 5.2.1958 à Indo  
YAMBA Josephat, né le 15.11.1960 à Jacob  
MOUKALA Cornelle, né le 31.1.1959 à Sibiti  
MANOTA Justin, né le 25.10.1957 à Elendé

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet à compter du 15 Octobre 1983 date effective de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 29 MARS 1984

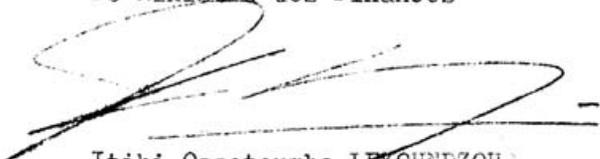
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,  
Le Gardien des Sceaux, Ministre  
de la Justice



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Capitaine Dieudonné KIMBEMEE.-

Le Ministre des Finances



Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

MJ	2
SGJ/DSAF	20
DGE	5
DCF	1
Cour Suprême	1
Pquet Gl TPC BZV	20
ENAM	1
JOPEC	1
SGCM/BC	5
Intéressés	16

